



VOUS QUI VIVEZ A BÔLE
SAVEZ-VOUS QUÊ?

1. Notre école ne date pas d'hier

En 1585, la commune de Bôle éprouve le besoin de créer une école. Elle commence à élever un bâtiment appelé maison de village aujourd'hui mitoyen du Temple, contenant le four et au-dessus une salle pour se rassembler et effectuer « les négoce » de la Commune ainsi que pour la prédication en semaine et le dimanche.

Les registres nous disent peu de choses sur cette école située sous la maison de commune et à l'emplacement du Temple qui sera construit au siècle suivant.

Le premier régent mentionné s'appelle Louis Barbier. Il doit instruire la jeunesse de Bôle, lui apprendre à lire et écrire, faire sonner les cloches et lire en chaire le dimanche et les jours de jeûne. Dès 1711, il se charge également des oraisons funèbres.

Des justiciers et des anciens de l'église mentionnent lors de la visite de l'école en 1779 qu'« il n'y a pas beaucoup de satisfaction du progrès de la jeunesse » et le repas est supprimé ce jour-là en contrepartie de six piécettes pour le régent.

Suite à cette visite en 1790, on rédige un assez curieux règlement qui restera en vigueur jusqu'en 1860 et qui exigeait du régent :

- qu'il ait des mœurs et une conduite irréprochable à transmettre aux élèves, ce qu'on considère comme plus important que l'érudition et le savoir.
- qu'il donne aux enfants « des instructions convenables et à leur portée. Il les reprendra d'abord avec douceur, mais, si c'est nécessaire et dans le cas de persévérance et d'inclinations dangereuses il usera d'une sévérité raisonnable ».
- qu'il « cherche par tous les moyens possibles et légitimes de faire de ces jeunes plantes de bons sujets et à attirer sur eux la bénédiction divine, ce qui leur procurera un vrai et solide bonheur. »

Le Pasteur et les Communiers surveillent chaque mois les fonctions du régent ainsi que les progrès de ses élèves. L'école est quotidienne excepté le dimanche, de 8h à midi et de 13 h à 16h et plus longtemps si le besoin l'exige.

Les principaux objets de cette instruction sont d'abord la sainte religion, la lecture tient le second rang, viennent en suite le chant des psaumes et cantiques de même que les tons et les notes et en dernier lieu l'arithmétique et ses quatre opérations.

En plus de ces fonctions, le régent entretient la cloche et l'horloge. Il est logé gratuitement et rétribué en nature par les habitants de Bôle. Les parents d'élèves payent un écolage, mais en sont exemptés les plus pauvres.



École, rue du Temple 25

En 1789 le bâtiment en face de l'église est agrandi, on y installe pour un siècle environ la salle de classe en haut de l'escalier qui existe toujours aujourd'hui, Rue du temple 25. Le logement du régent reste sous le temple.

En 1813 on décide de récompenser les progrès des élèves en monnaie.

Mais en 1829 le rapport de la commission d'Etat nous apprend que l'école est fort peu fréquentée. En effet la population de Bôle est essentiellement industrielle, travaillant dans les fabriques d'Indiennes de Grandchamp. Il règne chez les parents « *la plus déplorable négligence pour l'instruction de leurs enfants* » qu'ils préfèrent envoyer aux fabriques dès l'âge le plus tendre.

Le rapport de 1837 est moins défavorable malgré les fréquentes mutations des instituteurs. Une commission d'éducation est désignée. Elle décide que l'école du soir se tiendra de 18h à 21h pour l'orthographe et l'arithmétique. L'école du dimanche sera réservée aux principes religieux et au chant des psaumes. L'école devient obligatoire pour les enfants d'abord dès 5 ans et quelques années plus tard dès 8 ans. Les absents sont punis d'une amende qui sert à payer les chandelles pour l'école. Le reste est distribué en primes aux élèves en progrès...

En 1891 on constate l'insuffisance et la vétusté de cette école. Voici la description qu'en fait Oscar Huguenin qui y enseigna de 1861 à 1871 :

« *Quatre murs, six croisés,
Un escalier croulant,
Vieilles parois bistrées,
Poêle à l'avenant,
Pupitre vénérable,
Invalide et croulant,
Contemporain probable
Du tableau noir... jadis ;
Oui voilà, mes amis,
Humblement sans emphase,
(J'omets rats et souris)
De Bôle le gymnase. »*

*



On décide alors de construire une nouvelle école qui est sera inaugurée en 1892. Elle comprend deux classes, une bibliothèque, une salle de gym, une salle pour la commission scolaire et le logement du concierge. Coût de la construction : CHF 45'572.26.



École, rue de la gare 14

En 1964 le village est devenu grand. On construit un nouveau bâtiment scolaire. Coût de la construction : env. CHF 500'000.-. L'ancien bâtiment devient l'école enfantine et l'administration communale.

Et le 10 septembre prochain nous inaugurerons la nouvelle école enfantine. Coût de la construction : CHF 600'000.-.

Et à cette occasion, ouvrez grand vos oreilles...La cloche de l'école pourrait se réveiller...*

Texte inspiré des écrits de la Revue historique et monographique d'Edouard Quartier-La-Tente - Editeur : Attinger frères - Edition : 1912